

« Catherine Morin-Desailly: "Réformer les rythmes scolaires mérite souplesse et concertation! Ecoutez les élus locaux!" »

24/01/2013

Catherine Morin-Desailly (Sénatrice UDI-UC-Seine-Maritime) a interpellé le ministre de l'Education nationale sur la réforme des rythmes scolaires: « Réformer les rythmes scolaires mérite souplesse et concertation! Ecoutez les élus locaux !" »

Catherine Morin-Desailly regrette : « *Les élus locaux n'ont été ni informés ni consultés.* »

La sénatrice dénonce l'impréparation d'un « *projet aux contours flous, dont l'impact financier n'a absolument pas été évalué et qui a été sévèrement retoqué par toutes les instances de concertation (comité technique ministériel, conseil supérieur de l'éducation).* »

La sénatrice s'est faite porte parole d'élus qui s'interrogent sur la faisabilité du projet en l'état, alors qu'ils sont déjà pris à la gorge par la baisse annoncée des dotations de l'Etat : « *Que se passera-t-il lorsque l'aide exceptionnelle promise pour 2013 disparaîtra ? Sous quelle responsabilité seront placés les enfants entre 15h30 et 16h30 ? Aura-t-on partout en ville comme en milieu rural, les moyens de recruter des personnels qualifiés pour les activités culturelles ou sportives annoncées ?* »

La sénatrice dénonce le risque de creuser des inégalités entre les territoires au détriment du bien-être et de l'intérêt de l'enfant. Elle a mis en garde le ministre contre un passage en force qui risque d'être contreproductif. Elle regrette la méthode employée sur un sujet aussi fondamental : « *A la précipitation, qui a été la vôtre depuis le début, et contre laquelle le premier ministre vous a d'ailleurs mis en garde en juin dernier, avec les sénateurs de l'UDI-UC, nous pensons qu'il faut privilégier l'expérimentation, la souplesse qui permet des adaptations et des choix pertinents selon les situations.* »

La sénatrice a exhorté le ministre à plus de concertation : « *Pour réformer vous devez échanger, avec l'ensemble des partenaires de l'école, mais surtout avec les représentants des collectivités qui assumeront en premier lieu la mise en œuvre. Aujourd'hui c'est le règne de la confusion. Ce n'est pas le mois de réflexion supplémentaire accordé aux communes qui permettra de résoudre les problèmes.* »

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)